Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 056-215600412-20251210-2025_53-DE

COMMUNE DE CLEGUEREC (56480)
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 décembre à 19 heures, le conseil municipal de Cléguérec, légalement convoqué le 2 décembre 2025, s'est réuni en session ordinaire en salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Le Maire, Marc ROPERS.

ETAIENT PRESENTS : Marc ROPERS, Maryvonne LE FORESTIER, Xavier ROBIN, Christine TEFFO, Pascal LE CRAVER, Jean Louis KERGARAVAT, Martine AUFFRET, Carine HENRY, Eric BUHR, Julie CRUZ, Marc HAMONIC, Morgan CARIMALO, Noyale LEFEBVRE, Joël EUZENAT, Trefin LEFEBVRE, Serge PERRET, Christine LE FLAO, Gaelle BOBON-LE GAL, Anne LE LU, François-Joseph LE BIHAN.

***ABSENCES ET POUVOIRS* :**
Claude GUEGUAN donne pouvoir à Pascal LE CRAVER
Thierry LAMOURIC donne pouvoir à François Joseph LE BIHAN
Nicole BRUNON donne pouvoir à Anne LE LU

Est nommée secrétaire de séance : Christine LE FLAO

Votants	23
Exprimés	23
Pour	23
Contre	0
Abstention	0

Délibération n° 2025-53

CONTRACTUALISATION D'UN EMPRUNT DE 500 000 € AUPRES DU CREDIT MUTUEL DE BRETAGNE

Madame LE FORESTIER, adjointe en charges des Finances, expose au Conseil Municipal que trois organismes bancaires ont répondu à notre consultation visant à souscrire un emprunt de 500 000 € pour financer en partie les travaux de construction de la nouvelle salle.

Les propositions ont été détaillées en commission des finances et, à l'unanimité, c'est la proposition du CMB qui a été jugée la plus pertinente avec un taux d'intérêt indexé sur le taux de rémunération du Livret A et assorti d'une marge de 0.50. Pour précision complémentaire le taux du livret est actuellement à 1.50, ce qui représenterait alors une condition d'emprunt à 2.20%. Ce taux de Livret A devrait s'abaisser à 1.50% au 15 février prochain

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Autorise** Monsieur Le Maire à signer un contrat d'emprunt de 500 000 € auprès du Crédit Mutuel de Bretagne selon les conditions suivantes
  - Durée 20 ans
  - Taux d'intérêt : Livet A + 0.50
  - Périodicité des échéances : Trimestrielle
  - Mode d'amortissement Progressif à échéances constantes
  - Frais de dossier 500,00 €
  - Remboursement anticipé du capital possible à chaque échéance, moyennant un préavis et le paiement d'une indemnité actuarielle correspondant à 3% du capital restant dû

Le Maire,
Marc ROPERS